INAUGURATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RECYCLERIE DU STILETTO - AJACCIO

16 février 2021

CAPA PAESI D'AIACCIU

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE
Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica
Office de l'Environnement de la Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

syvadec
ETABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION DES DÉCHETS DE CORSE
Femu per dumane

syvadec.fr

LE STILETTO FAIT PEAU NEUVE !

Au terme de 5 mois de travaux, le réaménagement et la rénovation de la recyclerie du Stiletto à Ajaccio sont terminés. Le site accueille désormais les usagers dans des conditions optimales.

L'unique recyclerie du Pays Ajaccien, gérée par le SYVADEC, qui couvre les besoins en recyclage d'encombrants des 90 000 habitants du territoire, vient d'être réaménagée et rénovée. Les travaux avaient un double objectif : améliorer le fonctionnement de la recyclerie et l'accueil des usagers.

Aménagements de voirie et équipements pour un accueil amélioré

La voirie de la recyclerie, auparavant très étroite, a été élargie. Deux véhicules peuvent désormais y circuler simultanément quant auparavant, les usagers devaient attendre que le quai soit vide pour pouvoir quitter le site. Cela offre plus de fluidité au trafic et permet aux usagers de pouvoir quitter rapidement le site dès qu'ils ont terminé de déposer leurs déchets.

Des clôtures et palissades ont également été édifiées pour sécuriser la recyclerie et en améliorer l'aspect général.

Un pont à bascule a été installé. Il permet de peser les camions des prestataires du SYVADEC qui viennent enlever les déchets collectés à la recyclerie pour les transporter vers les centres de tri et de conditionnement.

Le local technique a également été entièrement remis à neuf. Il est désormais équipé de sanitaires et d'une kitchenette et offre un espace de travail confortable et adapté aux agents.

Ces travaux, d'un montant de 659 233 € HT, ont été réalisés avec le soutien de l'Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 20 % et de l'ADEME à hauteur de 50 %. Maîtrise d'ouvrage : SYVADEC. Entreprises : Sotrarout et Abeli pesage.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA RECYCLERIE DU STILETTO

La recyclerie du Stiletto à Ajaccio enregistre une activité quotidienne particulièrement dense. Elle est l'une des deux principales recycleries de Corse avec celle de l'Arinella à Bastia. Elle répond aux besoins en recyclage des déchets du territoire de la CAPA, ce qui représente un bassin de vie de près de 90 000 habitants répartis sur 10 communes.

Chiffres 2020 :

- plus de 300 usagers quotidiens ;
- 11 250 tonnes de déchets réceptionnées ;
- 15 filières de recyclage disponibles : textiles, déchets spéciaux, meubles, cartons, bois, métaux, gravats, végétaux, huiles, cartouches d'encre, piles, lampes, bouteilles de gaz, déchets d'équipement électriques et électroniques et tout-venant.

Horaires d'ouverture

Du 01/10 au 31/03 : du lundi au samedi de 8h à 19h / le dimanche de 8h à 12h
Du 01/04 au 30/09 : du lundi au samedi de 7h à 19h / le dimanche de 8h à 12h

syvadec.fr

LE RÉSEAU DES RECYCLERIES DU SYVADEC

Le SYVADEC a fait du développement du réseau des recycleries et des filières de tri une priorité pour amplifier encore davantage le tri et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne.

A l'échelle de la Corse, le SYVADEC déploie :

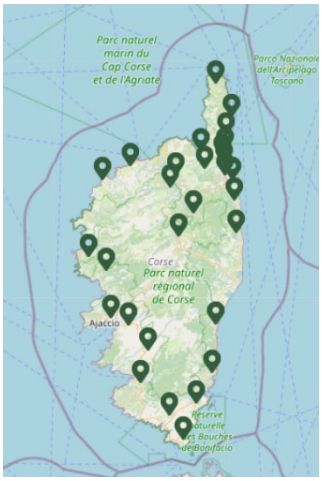

> 23 recycleries implantées sur tout le territoire et 2 en projets pour 2021 (Lecci et Ajaccio Campo Dell'Oro)

> 2 éco-points de proximité

> 1 recyclerie mobile. Ce nouveau service lancé début novembre dessert, dans sa phase de démarrage, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Communauté de communes Marana Golo. Il est appelé à s'étendre à d'autres territoires.

Actuellement, toutes ces infrastructures permettent de desservir 18 intercommunalités, ce qui représente une population de 306 420 habitants.

LA RECYCLERIE : UN ESPACE DE TRI AU SERVICE DES PARTICULIERS

Pour le SYVADEC, en charge du traitement et du recyclage des déchets en Corse, la recyclerie constitue l'un des outils essentiels et incontournables pour inciter les habitants à trier toujours plus. Aujourd'hui, 24 % des déchets sont triés par les particuliers à la recyclerie et peuvent ainsi démarrer une seconde vie en étant recyclés.

La recyclerie est un espace de tri dans lequel les particuliers viennent déposer gratuitement de nombreux déchets recyclables : des encombrants (meubles, électroménager) aux déchets électriques en passant par les déchets verts, les gravats, les cartons ou les déchets dangereux (produits de bricolage, nettoyage ou jardinage), les pneus ou encore le tout-venant (plastiques durs, grands films plastiques…).

Déposés dans des bennes dédiées, ces déchets seront traités et valorisés.

- 24 % des déchets sont triés par les particuliers à la recyclerie (soit 215 kg/habitant/an sur 730 kg/habitant/an de déchets produits au total en 2019).
- 50 000 tonnes de déchets déposés dans les recycleries sont recyclées chaque année.
- 80 % des déchets apportés dans les recycleries sont valorisés.

20 FILIÈRES DE RECYCLAGE AU SERVICE DES PARTICULIERS

Dans les recycleries du SYVADEC, les particuliers peuvent déposer différents types de déchets courants.

Les déchets dit « encombrants »

Meubles - Cartons - Bois - Métaux - Huiles - Végétaux - Gravats - Pneus - Bouteilles de gaz – Tout-venant - Déchets spéciaux (produits de bricolage, de jardinage, d'entretien…)

Les déchets électriques et électroniques

syvadec.fr

Écrans - Petits appareils ménagers - Gros électroménager froid - Gros électroménager hors froid

Les petits déchets

Textiles - Cartouches d'encre - Piles - Lampes

Le tri sélectif

Emballages - Papier - Verre

Les déchets alimentaires

Au sein du SYVADEC, une cellule innovation suit en permanence les évolutions dans ce domaine afin de mettre en place de nouvelles filières dès qu'elles sont techniquement opérationnelles.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS À LA RECYCLERIE ?

Les déchets triés en recyclerie par les habitants sont conditionnés sur les différentes plateformes du SYVADEC puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales pour être transformés en nouveaux produits.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré directement comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles…

- 80 % des déchets confiés au SYVADEC sont valorisés.

Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.
Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent (soutien qui est intégralement reversé aux intercommunalités pour développer le tri).

Les éco-organismes partenaires

CITEO (pour les emballages, le papier et le verre)
Ecologic (équipements électriques et électroniques)
EcoMobilier (meubles)
EcoDDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants…)
Recylum (lampes)
Screlec (piles)
EcoTLC (textiles)

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Contact presse :
Mélanie Costantini-Nofares, chargée de communication
07 76 58 95 80
melanie.costantini-nofares@syvadec.fr

syvadec.fr